

<p>Date Convocation 20/01/2026</p> <p>Date Affichage 20/01/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>16</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>04</td></tr><tr><td>- absents</td><td>07</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	16	- procurations	04	- absents	07	<p>Le 27 Janvier Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 16 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 4 : Judith LE RALLE, Didier MARTIN, Sophie FERRY, Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Laurent CHAUVET, Manuella AUGEREAU, Valérie AURIAUX et Patrice BERNARD.</p> <p>ABSENTS 7 : Michel BRUNEAU, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Dany HERBRETEAU.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	16								
- procurations	04								
- absents	07								

OFFICE DE TOURISME : ANNEXE FINANCIERE ANNUELLE (AVENANT N° 2)

Rapporteur : Brigitte GIGOU

La Commune de l'Île d'Yeu a délégué à l'office de tourisme, les missions d'accueil et d'information ainsi que la promotion touristique et la commercialisation du territoire.

Pour lui permettre de remplir cette mission de service public, la commune attribue annuellement à l'Office de Tourisme des crédits de fonctionnement correspondant aux obligations de services public.

Par délibération du 21 janvier 2025 (DEL/BC/25/01/1), le Conseil municipal a approuvé la convention d'objectifs et de moyens entre l'office de tourisme et la commune de l'Île d'Yeu 2025-2027 et son avenant n° 1 correspondant à l'annexe financière de l'année 2025.

Cette convention prévoit une annexe financière, votée annuellement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du tourisme,

Vu la délibération du conseil municipal de l'Île d'Yeu du 15 novembre 2011 décidant de créer un office de tourisme sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC),

Vu la délibération en date du 21 janvier 2025 approuvant la convention d'objectifs et de moyens entre l'office de tourisme et la commune de l'Île d'Yeu pour la période 2025-2027.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (17 POUR, 3 ABSTENTIONS : Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU) :

- ◆ **APPROUVE** l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens, relatif à l'annexe financière pour l'année 2026 ;
- ◆ **APPROUVE** l'attribution pour l'année 2026 d'une subvention de 171 035,58 € selon le projet annexé, qui sera inscrite au budget principal, au compte 65748 ;
- ◆ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU